

GUIDE DU VOYAGE SCOLAIRE

Le Héron Flâneur

A. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique reste sous la responsabilité de l'enseignant, qui compose le programme de visites et peut nous en confier la réservation.

B. QUAND PARTIR

	Basse saison (septembre-15 mars)	Haute saison* (15 mars-31 mai)
Prix	Plus avantageux	Plus coûteux car les prestations sont très demandées
Prestations	Hébergements, restauration, lieux de visites	Moins de disponibilité
Exploitation du voyage en classe	Tout au long de l'année Cohésion du groupe	Durée plus limitée
Préparation du voyage	Temps plus limité	Davantage de temps

C. ADRESSEZ-NOUS UNE DEMANDE DEVIS

Adressez-nous une demande de devis pour votre voyage à Madrid par mail à contact@leheronflaneur en précisant nombre de participants, nombre de nuits sur place, dates, visites souhaitées, ainsi que le nom et l'adresse postale de l'établissement scolaire.

D. PROGRAMME DE VISITES

Si vous avez un programme de visites personnalisé déjà établi, vous nous le transmettez par mail. Vous pouvez aussi demander à être mis en relation avec un interlocuteur pour élaborer avec vous en détail le programme de votre futur voyage. Par la suite, nous vous adressons une proposition chiffrée et détaillée dans les plus bref délais.

E. PRESENTATION DU PROJET

Vous devez présenter votre projet au Chef d'établissement ou en Conseil d'Administration. Votre dossier doit préciser:

- Le projet pédagogique, les dates et destination,
- Le nom du professeur responsable ainsi que l'équipe d'encadrement,
- Les classes et l'effectif concernés,
- Le budget total, la part à payer par les familles et les éventuelles actions de financement,
- L'organisme choisi, Le héron flâneur.



F. APRES ACCORD DU CHEF DE L'ETABLISSEMENT

Vous nous confirmez par écrit par l'envoi du devis dûment complété et signé par le chef d'établissement.

En l'espace d'une semaine nous vous adressons:

- Le contrat définissant et garantissant les prestations
- La facture d'un acompte de 30%

En l'espace de deux semaines:

- Vous diffusez les informations auprès des parents d'élèves
- Le chef d'établissement informe l'inspection académique de votre projet
- Vous nous adressez le contrat dûment signé qui confirme définitivement le séjour ainsi qu'une fiche de groupe dûment renseignée.
- Vous demandez à votre gestionnaire de nous adresser l'acompte de 30%

G. RESERVATION DES PRESTATIONS

Nous réservons définitivement toutes les prestations de votre séjour que vous avez engagées avec nous. L'éventuelle réservation de vos visites ne pourra pas être lancée qu'à réception de votre fiche de groupe.

H. DURANT LE SEJOUR

Une permanence télé24h/24 lors de votre voyage et un seul interlocuteur : Nous restons à votre disposition par téléphone 24h/24 en France et à l'étranger au travers de notre représentant local. Vous nous signalez, pendant votre séjour, tout éventuel dysfonctionnement afin que nous puissions y remédier.



Le Héron Flâneur & l'Association La Mar Salá

143, rue de Crimée 75019 Paris
+33 (0)6 71 49 29 59 / +33 (0)6 51 25 69 51
contact@leheronflaneur.com
www.leheronflaneur.com

